

# BTSA ACS'AGRI

## ANALYSE, CONDUITE & STRATÉGIE de l'ENTREPRISE AGRICOLE

Arrêté de création du 29/12/2023

### QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Agriculteur
- ◆ Conseiller d'agriculture
- ◆ Technicien en agriculture biologique
- ◆ Chargé de mission en agriculture
- ◆ Animateur de développement local
- ◆ Conseiller clientèle en assurances ou en banque

FICHE RNCP 39836

NIVEAU 5

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

### POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Certificat de spécialisation
- ◆ Licence professionnelle
- ◆ École d'ingénieur

### PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

Apprentissage	Formation continue
<p>Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage en organisme de conseil élevage ou en exploitation agricole.</p> <p>*<i>Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i></p> <p>◆ Être titulaire d'un BAC technologique, professionnel ou général.</p> <p>Ou</p> <p>◆ Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 ou supérieur enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles de la Commission Certification Professionnelle.</p> <p>Ou</p> <p>◆ Être titulaire d'un diplôme d'accès aux études supérieures.</p> <p>En 1 an : être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 5 (BTS ME, PV...) ou si diplôme « voisin » sur décision de la DRAAF.</p>	<p>◆ Candidats titulaires d'un diplôme de la liste ci-contre.</p> <p>◆ ET engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi et justifiant de l'équivalent de deux années d'activité professionnelle à temps plein à la date du début de la formation.</p>

APPRENTISSAGE 2 ANS  
INSCRIPTION SUR  
PARCOURSUP

APPRENTISSAGE 1 AN OU  
FORMATION CONTINUE  
ADMISSION SUR DOSSIER  
ET ENTRETIEN  
INDIVIDUEL DE  
POSITIONNEMENT



POSSIBILITÉ DE  
RESTAURATION ET  
D'HÉBERGEMENT  
SUR DEMANDE

### ORGANISATION de la FORMATION

Apprentissage	Formation continue
<p>◆ Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.</p> <p>◆ Possibilité d'obtenir différentes aides en fonction de sa situation (aide au permis, aides régionales, cartes d'étudiants des métiers...)</p>	<p>Selon la situation du candidat</p> <p>◆ La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible : France Travail selon la réglementation en vigueur.</p> <p>◆ Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par France Travail, Transition Pro, le CPF et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.</p>



Flashez moi



## DURÉE

La formation débute fin août et se termine en juin avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines.

### ◆ Contrat d'apprentissage en 2 ans :

- ◊ Centre : 38 semaines (1350 h)
- ◊ Entreprise : 66 semaines (2310 h) dont 10 de congés payés

### ◆ Contrat d'apprentissage en 1 an :

- ◊ Centre : 21 semaines (720 h)
- ◊ Entreprise : 31 semaines (1085 h) dont 5 de congés payés

### ◆ Formation continue :

- ◊ Centre : 38 semaines (1350 h)
- ◊ Entreprise : 6 semaines (210 h) par périodes de 1 à 2 semaines

## OBJECTIFS

- ◆ Se situer dans un contexte agricole controversé.
- ◆ Concevoir un système agricole durable et résilient.
- ◆ Réaliser un diagnostic stratégique et mettre en place un projet.
- ◆ Analyser les facteurs de production et d'adapter face aux aléas.
- ◆ Échanger sur les enjeux sociétaux liés à l'agriculture dans une langue étrangère.
- ◆ Mettre en place une routine sportive durable pour prévenir les Troubles Musculo Squelettiques
- ◆ Maîtriser l'environnement réglementaire de l'entrepreneur agricole.
- ◆ Concevoir et développer un nouvel atelier agricole.
- ◆ Préparer un projet d'installation sur une entreprise agricole performante.

## CONTENU de FORMATION

- ◆ Une formation semestrialisée : chaque semestre est composé de modules du tronc commun et professionnel permettant de répondre aux situations professionnelles établies ci-dessus.
- ◆ De nombreux cas concrets pour mettre en pratique la théorie.
- ◆ Des visites et interventions de professionnels.

## ÉVALUATION - VALIDATION

Apprentissage 2 ans : le diplôme est délivré à l'issue d'examens fondés sur des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) réalisées à la fin de chaque semestre et sous contrôle d'un jury.

Apprentissage 1 an : épreuves terminales (exemptées du tronc commun)

Formation continue : épreuves terminales

L'EXPLOITATION  
D'APPRENTISSAGE OU DE  
STAGE EST LE SUPPORT  
PRIVILÉGIÉ D'ACQUISITION  
DES CAPACITÉS.

LE MAÎTRE  
D'APPRENTISSAGE OU  
DE STAGE EST PARTIE  
PRENANTE DANS LA  
FORMATION DE SON  
APPRENANT.



## EIL

### Enseignement d'Initiative Locale

#### « PARCOURS A L'INSTALLATION D'UN JEUNE AGRICULTEUR »

Les apprentis en 1 an sont dispensés de l'évaluation  
mais participent aux rencontres avec les professionnels.

## TARIF

APPRENTISSAGE :  
FINANCEMENT PAR LES  
OPCO.

FORMATION CONTINUE  
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



### Responsables de formation :

Améline Prillard et Sophie Tournier  
ameline.prillard@educagri.fr  
sophie.tournier@educagri.fr

Pour les personnes en situation  
de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVVENTURE  
DU VIVANT**  
RÉVÈLE TON TALENT

COFINANCIÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

LES CAMPUS  
DU  
**VIVANT**  
Bourgogne Franche-Comté

**Q**  
QualiFormAgri